



ORDRE DU JOUR
Séance régulière
du conseil de ville de Danville
Lundi le 8 juin 2026

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 INFORMATIONS ET COMITÉS

4 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 4,1 Séance ordinaire du 11 mai 2026
- 4,2 Séance extraordinaire du 21 mai 2026

5 ADMINISTRATION ET FINANCES

- 5,1 Adoption de la liste des comptes à payer et des chèques émis au 8 juin 2026
- 5,2 Amendement à la résolution 20260511-07 octroyant un contrat de services professionnels d'accompagnement dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028 à l'entreprise Techni-Consultant

6 LÉGISLATION

- 6,1 Dépôt du certificat du greffier sur la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter - Règlement 2026-04 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 745 000 \$
- 6,2 Dépôt du certificat du greffier sur la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter - Second projet de règlement numéro 2026-08 modifiant le règlement de zonage numéro 2025-05 et ses amendements
- 6,3 Adoption - Règlement numéro 2026-08 modifiant le règlement de zonage numéro 2025-05 et ses amendements
- 6,4 Adoption - Règlement 2026-11 modifiant le règlement 2024-11 concernant la création d'un fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection et à l'affectation des sommes nécessaires
- 6,5 Adoption - Règlement 2026-12 modifiant le règlement 2025-11 concernant les commerces et certaines activités économiques
- 6,6 Avis de motion - Règlement 2026-13 modifiant le règlement 2026-02 établissant la tarification pour l'utilisation des biens, des services et des activités de la Ville de Danville pour l'année 2026
- 6,7 Avis de motion - Règlement 2026-14 sur les compteurs d'eau
- 6,8 Autorisation - Liste de destruction de documents

7 RESSOURCES HUMAINES

- 7,1 Embauche d'une agente de soutien administratif et réceptionniste (remplacement de congé de maternité)

PÉRIODE DE QUESTIONS

8 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun dossier

9 TRAVAUX PUBLICS

- 9,1 Octroi de contrat – Matériaux granulaires pour l'entretien 2026
- 9,2 Octroi de contrat - Enrobés bitumineux saison 2026
- 9,3 Octroi de contrat - Nivelage des chemins pour la saison 2026
- 9,4 Octroi de contrat - Achat de deux (2) camionnettes pour le Service des Travaux publics
- 9,5 Octroi de contrat - Fauchage saison 2026

10 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

Aucun dossier

11 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 11,1 Rapport - Émission des permis pour le mois de mai 2026
- 11,2 Plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) - 77 rue Water - Lot 4 077 450
- 11,3 Plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) - 129-131 rue Daniel-Johnson - Lot 4 079 092
- 11,4 Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) - 283-285 boulevard Coakley - Lot 3 172 634
- 11,5 Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) - 1387 route 116 et 19 rue Ferland - Lot 4 079 231 et 4 279 229

12 LOISIRS ET CULTURE

- 12,1 Reddition de compte – Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) - Travaux du centre communautaire Mgr Thibault (rampe d'accès)

13 DEMANDES D'APPUI ET SUBVENTION

- 13,1 Appui à l'école secondaire l'Escale dans leur demande de financement au PAFIRSPA - Création de terrains sportifs extérieurs et d'amélioration des installations sportives intérieures
- 13,2 Appui financier - Club de minéralogie d'Asbestos - 30e édition de la Grande Foire Minéralogique de Val-des-Sources
- 13,3 Appui financier - L'Artère de Danville - Les Mercredis musicaux
- 13,4 Appui à l'aréna Connie Dion dans leur demande de financement au PAFIRSPA - Projet d'isolation et d'infrastructure

13,5 Appui au Centre de services scolaire des Sommets (CSSDS) dans leur demande de financement au PAFIRSPA - Ajout d'un gymnase simple à l'École Masson

13,6 Appui financier - Défi Handicap des Sources - Été 2026

14 **VARIA**

15 **COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE**

15,1 Liste de correspondance

16 **ÉVÈNEMENTS À VENIR**

16,1 Danville s'Active - 6 juin 2026

16,2 Fête nationale - 23 juin 2026

16,3 Camp de jour OTJ Danville - 29 juin au 14 août 2026

PÉRIODE DE QUESTIONS

17 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

INFORMATION

Régie interne des séances du conseil – informations tirées du règlement 2023-08 et 2024-05

ORDRE ET DÉCORUM

Article 20

Le Président du conseil maintient l'ordre et le décorum et décide des questions d'ordre durant les séances du conseil, sauf appel au conseil. Il peut ordonner l'expulsion de toute personne qui trouble l'ordre. Le président peut, s'il le souhaite, désigner tout autre représentant du conseil pour agir à cette fin.

Article 21

Une personne qui assiste à une séance du conseil doit garder le silence et s'abstenir de troubler l'ordre ou le décorum.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Article 32

Les séances du conseil comprennent deux (2) périodes au cours desquelles les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

Article 33

Les périodes de questions sont d'une durée maximale de 15 minutes.

Article 34

Tout membre du public présent, qui désire poser une question, devra :

- a) S'identifier au préalable;
- b) S'adresser au Président de la session;
- c) Déclarer à qui sa question s'adresse;
- d) Ne poser qu'une seule question et une seule sous-question sur le même sujet. Toutefois, le Président de l'assemblée ou tout autre représentant désigné pourra permettre à cette personne de poser une nouvelle question lorsque toutes les personnes qui désirent poser une question l'auront fait;
- e) S'adresser en termes polis et ne pas user de langage injurieux ou belliqueux.
- f) S'abstenir de manquer de respect ou émettre une opinion non respectueuse envers un membre du personnel ou un élu.

Article 35

Chaque intervenant bénéficie d'une période maximale de 1 minute pour poser une question et une sous-question, après quoi, le Président de la séance peut mettre fin à cette intervention.

Article 36

Le maire ou le conseiller à qui la question a été adressée peut soit y répondre immédiatement, soit y répondre à une assemblée subséquente ou y répondre par écrit.

Article 37

Chaque membre du conseil peut, avec la permission du Président, compléter la réponse donnée.

Article 38

Seules les questions de nature publique seront permises, par opposition à celles d'intérêt privé ne concernant pas les affaires de la municipalité.